

Le prix n'est pas échangeable contre sa valeur en argent ou d'autres avantages en nature. Le prix ne peut être ni échangé ni monnayé.

Article 5: Détermination du gagnant

Le gagnant du concours est le participant légitime qui aura répondu correctement à toutes les questions et qui aura répondu correctement à la question subsidiaire. Si aucun participant ne répond correctement à la question subsidiaire, le gagnant du concours est le participant légitime qui aura répondu correctement à toutes les questions du quiz et dont la réponse à la question subsidiaire se rapprochera le plus de la réponse correcte. En cas de participants multiples ayant donné la bonne réponse ou le plus de réponses correctes à la question subsidiaire, les vainqueurs seront ceux qui auront répondu le plus rapidement.

Article 6: Responsabilité

TUI Belgium S.A. ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects encourus à la suite de la participation au concours, d'une interruption, de quelconques dysfonctionnements, de l'exclusion de participants ou de la clôture du concours pour quelque raison que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier si le règlement a été respecté, notamment afin d'exclure tout participant ayant commis un abus. Néanmoins, TUI Belgium S.A. n'est pas obligée de contrôler systématiquement tous les formulaires envoyés et peut se limiter au contrôle des gagnants.

Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses données et/ou les programmes installés sur son équipement informatique et/ou son site contre toute menace. TUI Belgium S.A. ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects qui découleraient d'une connexion sur le site <http://www.tuifly.be>.

Article 7: Litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement, ainsi que de toutes les décisions que les organisateurs devraient prendre. Tout soupçon ou toute tentative de fraude sera sanctionné par l'exclusion immédiate du participant.

En cas d'irrégularités, comme des erreurs du concepteur du site ou de TUI Belgium S.A., cette dernière décide de façon autonome de la manière de corriger et de traiter cette erreur. Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie ou d'une autre nature ne pourront être invoquées pour légitimer toute indemnisation ou obligation que ce soit de la part de l'organisateur. Les cas non prévus sont traités par les organisateurs. Chaque décision est exécutoire.

Les litiges liés au concours seront arbitrés de façon définitive et contraignante par TUI Belgium S.A., sans possibilité de recours, d'appel ou de révision.

Article 8: Protection de la vie privée

TUI respecte votre vie privée.

Les données personnelles de tous les participants sont traitées conformément à la législation applicable sur la protection de la vie privée. La participation au concours implique l'acceptation de la déclaration de confidentialité de l'organisateur telle qu'exposée sur <https://www.tuifly.be/fr/privacy-vie-privee>.

Les données des gagnants sont utilisées pour vous contacter lorsque vous avez gagné.

Chaque participant a notamment le droit de consulter ses données, ainsi que de faire corriger les erreurs ou d'exiger la suppression de ses coordonnées de la banque de données. Toute demande relative à la consultation, à la rectification ou à la suppression doit être adressée par écrit à TUI Belgium S.A., Gistelsesteenweg 1, 8400 Oostende. Toute demande relative à la suppression des données de la base de données durant le concours entraîne automatiquement la fin de la participation au concours de la personne.

Rédigé à Ostende le 01/12/20.